La gazette de PLELAUFF

SOMMAIRE

Page 1 Le mot du maire
Page 2 Brèves de conseil
Page 4 Qui a tué Louis Lucia
Page 6 Dans le rétro
Page 8 Agenda
Page 8 Décorations
Page 9 Déchets D3E
Page 10 Zéro chômeur
Page11 Projet humanitaire
Page12 Jeux

Directeur de publication : ***Bernard Rohou***

Conception, publication : ***Commission communication***

Distribution : ***Joseph, Laurent et Jean-Paul***

Impression : ***Phisale Graphic***

Prochain numéro : ***Juillet 2019***

Tirage : ***350 ex.***

Contact : ***plelauff@sfr.fr***

Internet : ***www.plelauff.fr***

Facebook : ***Commune de Plélauff***

Le mot du Maire

En ce début d'année 2019, l'ensemble du conseil municipal, les membres du CCAS, le personnel communal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux, des vœux à chacune et à chacun de bonne santé, de réussite, de joie et de solidarité dans les moments difficiles.

Si ce début d'année est toujours un moment particulier où tout semble commencer ou recommencer, on ne peut s'affranchir des sujets qui ont précédemment marqué l'actualité.

Des seuils critiques, voire des points de rupture semblent avoir été atteints dans la plupart des domaines ou sont sur le point de l'être. Le mouvement des "Gilets Jaunes" dont la revendication de départ était le refus de la taxe Carbone a fait apparaître un malaise que nombre d'élus nationaux ne soupçonnaient point voire ignoraient avec parfois une certaine dérision.

Cependant, si la majorité des revendications ont porté sur des questions environnementales, sociales en réclamant plus de pouvoir d'achat, sociétales en s'interrogeant sur la place du citoyen dans la société, revendications dont je partage le bien fondé, je ne peux cautionner le non respect des institutions. Aucune société, aucun groupe ne peut fonctionner sans règlement, sans lois et cela implique que des responsables, des délégués, ou autre titre, soient mandatés pour les faire appliquer.

Ce fonctionnement s'applique tant à la vie nationale qu'à la vie communale mais doit, comme nous nous sommes, l'équipe municipale et moi-même, toujours appliqués à le faire être notifié dans le respect de l'autre. Le respect d'autrui n'est-il pas l'un des premiers principes que nous devons suivre, pour que la vie en société soit possible.

Faisons que cette année qui s'ouvre devant nous avec ses questionnements et ses incertitudes puisse apporter des réponses positives aux aspirations de chacun et soit aussi marquée par la tolérance.

B. ROHOU

Brèves de conseil

Retrouvez la totalité des comptes rendus sur www.plelauff.fr

Un 11 novembre particulier.

« A évènement exceptionnel, mesures exceptionnelles » Tel pourrait être l'adage qui a guidé la commune pour la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918. En effet, la célébration a débuté par la sonnerie des cloches à toute volée comme elles l'avaient fait le 11 novembre 1918 à 11h. Puis en début de cérémonie, Matheis Clémenard a lu une lettre d'un poilu à sa famille. Également une dizaine de fiches militaires de Plélauffiens tombés au champ d'honneur avaient été installées sur les murs derrière le monument aux morts. Puis durant le vin d'honneur servi exceptionnellement à la salle polyvalente, toutes les fiches militaires des 84 Plélauffiens morts durant le conflit étaient projetées sur un écran. Enfin une carte de France mentionnant le lieu de décès de ces 84 poilus était exposée.

Élagage, éparrage.

Le conseil municipal a confié cette année les travaux d'élagage et d'éparrage à la SARL Caillebot.

Pour l'éparrage le montant des travaux s'élève à 2310 €HT. Pour l'élagage le tarif horaire est de 73€ HT. La facture totale est supportée par la commune puis celle-ci refacture à chaque propriétaire le montant dû.

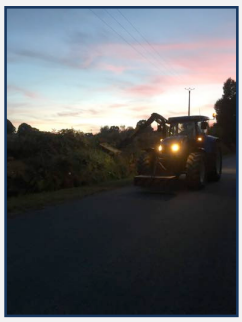

Visite du député.

Le 23 octobre M. Yannick Kerlogot, député de notre circonscription et son assistant parlementaire ont effectué une visite de courtoisie sur notre commune. Lors de cette visite, ont notamment été abordées, les conditions de délivrance des permis de construire.

Classe 8.

Cette année un repas de classe a eu lieu. Cela est devenu assez rare sur notre commune pour le souligner. Une quinzaine de convives s'est donc retrouvée au restaurant l'Auberge du Lac a Caurel. Ces retrouvailles se sont déroulées le 11 novembre dans la continuité des célébrations du centenaire de 1918.

2019 : les pesticides au jardin sont interdits

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers ne pourront plus utiliser ni détenir de pesticides. Herbicides, fongicides et insecticides ne seront plus disponibles à la vente.
Les produits utilisables en agriculture biologique restent disponibles.

Cette échéance est issue des lois Labbé et de Transitions énergétiques de 2014 afin de diminuer l'utilisation de ces substances pour préserver la santé et l'environnement. Ainsi, depuis 2017, les collectivités locales n'utilisent déjà plus de produits phytosanitaires sur la plupart des espaces publics.

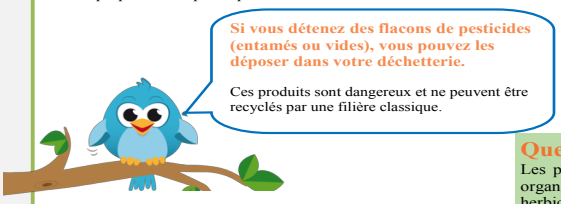

Que sont les pesticides ?

Les pesticides sont des produits chimiques destinés à éradiquer des organismes vivants considérés nuisibles. Insecticides, fongicides et herbicides en font partie.
Les pesticides nuisent à tous les êtres vivants, végétaux ou animaux, terrestres ou marins, en polluants l'air, le sol et l'eau.

Des pesticides sont aujourd'hui présents dans tous les cours d'eau. Ne plus en utiliser, c'est agir pour la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau.

Travaux.

De nombreux travaux ont été menés à bien ces derniers mois sur notre commune. Petit récapitulatif :

Les travaux de voirie ont été confiés cette année et pour la première fois à l'entreprise EIFFAGE de Pontivy.
Dans les secteurs de ***Mein Bénec, Keraudic, Kerauter, Rond-Point des Rochers et Gwendol***, un tri couche a été posé. Au cimetière, c'est une allée qui a été goudronnée. Par ailleurs une campagne de « Point A Temps Automatique, PATA » avait été effectuée au printemps.
Le montant de ces travaux de voirie s'élève à 42 831€ ttc dont 6680€ ttc pour le cimetière et 11 200€ ttc pour le PATA.

Au lotissement Park Skaven c'est l'éclairage public qui a été installé. Quatre lampadaires à LED permettent dorénavant de circuler sur la rue de desserte en toute sécurité.
Le coût de cette installation réalisée par le syndicat départemental d'énergie est de 8 880€ ht dont 5 380€ à la charge de la commune.

En bas du bourg la dernière tranche de l'aménagement touristique est actuellement en cours de réalisation. Il s'agit de toilettes avec point d'eau le public visé étant principalement les touristes fréquentant le canal de Nantes à Brest. Des jeux pour enfants, une table, une lisse à chevaux ainsi qu'un range-vélo ont été installés près du parking jouxtant le canal. Un abri pique nique complète l'offre. Rappelons ici que la première phase a consisté en l'aménagement des étangs Le Guéné pour la pratique de la pêche.

Le montant total est de 86 728€ y compris les étangs, 39 800€ pour le bas du bourg. A noter que de nombreuses subventions ont été obtenues sur cet aménagement. Conseil départemental, pays COB, fédération de pêche, CCKB, DETR notamment permettent un financement à 80%. Le reste à charge pour la commune est ainsi de 17 675€.

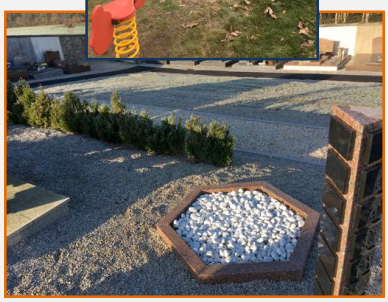

Le cimetière, enfin voit son espace cinéraire s'enrichir d'un réceptacle pour les cendres du jardin du souvenir ainsi que d'un emplacement pour dix cavurnes.
L'ensemble pour un montant de : 4 092€ ttc.

Fourgon.

Le vieux Renault Traffic acheté en 1988 a fini par rendre l'âme. Impossible de lui faire passer le contrôle technique. C'est donc un Fiat Ducato qui lui succède, pour la plus grande satisfaction des employés communaux qui disposent ainsi d'un véhicule fiable. Il est d'occasion de 2011 à 123 000km et a coûté 11 800€

Points de collecte des déchets.

Les points de collecte des déchets ménagers vont être aménagés par la communauté de communes.
Notamment une dalle béton sera posée pour ceux qui présentent le plus de problèmes d'accès en période hivernale

Décorations de Noël.

La commune continue de modifier les décorations de Noël. Cette année c'est le quartier du Bout du pont qui a bénéficié de l'achat de guirlandes supplémentaires. Pour un montant de 1325€. (Y compris les câbles supports et du cordon lumineux pour l'entretien des décorations classiques.

QUI A TUE NOTRE CONCITOYEN FRANCOIS LOUIS MARIE LUCIA ?

Dans ce numéro de janvier, la gazette vous propose de nous pencher sur un meurtre commis à Saint-Brieuc en 1928. Pourquoi un tel intérêt vous dites vous? Eh bien parce que la personne assassinée était originaire de Plélauff.
A l'époque, ce crime fit grand bruit car même les journaux parisiens s'y sont intéressés.

LA FAMILLE LUCIA

Le couple Corentin LUCIA et Julie Marie PERROT, (marié le 01 08.1894 est installé au village de Kergouriou à la lande de GOUAREC en PLELAUFF)
Ce couple aura sept enfants entre 1895 et 1907(dont François né le 11.07.1901 le quatrième de la fratrie) voir tableau de descendance ci-dessous. Seul un des enfants décède à PLELAUFF, (il s'agit d'Elisa à l'âge de sept mois). Aucune trace des autres enfants sur les registres de la commune ni mariage ni décès, seuls les naissances y figurent.
Il semblerait que tout ce beau monde ai quitté notre commune puisqu'il ne reste à l'époque des faits qu'une seule tante du malheureux LUCIA. (Ce pourrait être Marie Julienne PERROT (épouse BODENES) la sœur de sa mère qui décède à PLELAUFF le 14.10.1939)
Si François Louis, jouissait d'une réputation bienveillante dans son travail au sein de l'hôpital, il n'en était pas de même dans le monde de la nuit.
Corentin, (1859-1917) son père, lui, semble avoir eu des démêlés avec la justice. En effet, il fut condamné le 11.02.1892 par le tribunal de LOUDEAC à 5 jours d'emprisonnement et à 39,60frs d'amende pour 12 arbres enlevés et vol de bois dans une forêt.

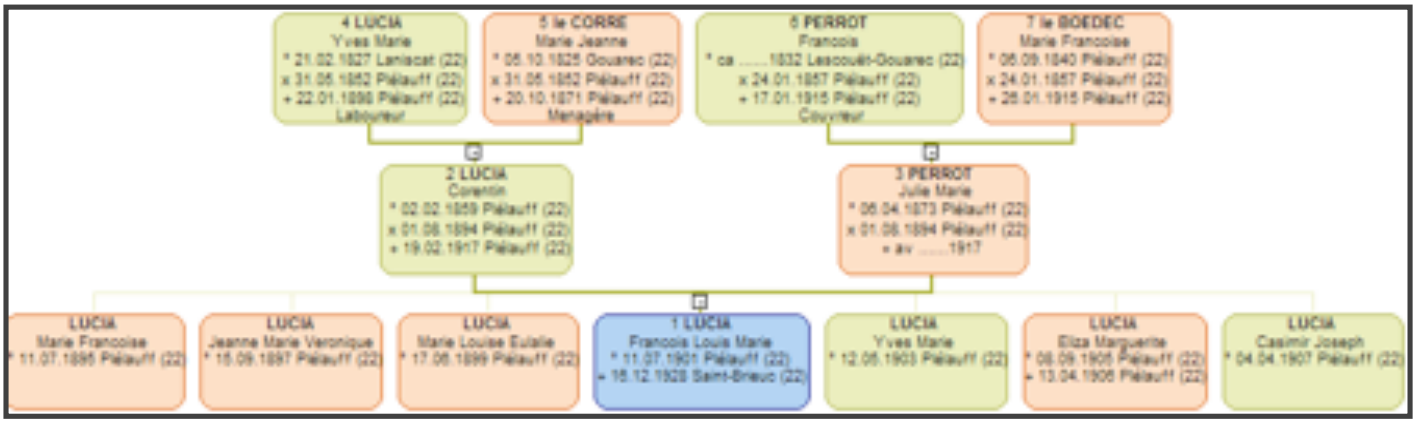

QUE S'EST IL PASSE ?

(Extrait d'un article de presse)

Lundi matin vers 7heures, des enfants se rendant à l'école et des ouvriers allant à l'usine ont découvert dans une prairie située au-dessous du viaduc de Souzain, qui relie PLERIN à SAINT BRIEUC, le cadavre d'un homme âgé de 25 à 30 ans.
L'individu était proprement habillé d'un complet noir et d'un pardessus. Le corps reposait sur le dos et se trouvait légèrement enfoncé dans le sol assez détrempé de la prairie. Parmi les papiers retrouvés sur le mort se trouvaient un livret militaire et une carte d'électeur au nom de François LUCIA, âgé de 27 ans né en juillet 1901 à PLELAUFF canton de GOUAREC
(Côtes du nord). Les gendarmes des brigades de ST BRIEUC, conduits par l'adjudant PHILIPPE et le maréchal des logis ROCHEREIL, arrivèrent aussitôt sur les lieux.
En déshabillant le cadavre, ils relevèrent au flanc droit une blessure faite par une lame de couteau, mais qui ne pouvait occasionner la mort. A la tête existait une fracture du crâne et la malléole du pied droit était brisée, sur la main gauche se voyait une assez longue estafilade.
A quelques mètres de là, on retrouva deux couteaux, l'un assez fort, genre couteau poignard, d'une longueur de 25 cm environ, l'autre un peu plus loin sorte de canif mesurant 6 cm de lame. Sur aucun d'eux on ne relève la moindre trace de sang.
Il était évident que l'homme était tombé ou plutôt avait été précipité du haut du viaduc. Les fractures du crâne et du pied, la position du cadavre, l'état du sol à l'endroit de la chute, tout en un mot rend vraisemblable cette supposition.
Vers 10heures, M. BROHAN procureur de la république accompagné de MM. HAVARD, juge d'instruction, TOSTIVINT, médecin légiste et LE GUEMENT greffier adjoint, se sont transportés au pont de Souzain et ont procédés aux constatations d'usage.
Sur le parapet du viaduc les magistrats relevèrent une trace de sang qui indiquait nettement que la victime s'y était accrochée au moment où elle allait tomber dans le vide. Par ailleurs, d'autres empreintes sanglantes furent remarquées sur le trottoir du viaduc.
Mais à la suite de dépositions de témoins dignes de foi, il s'agissait de traces laissées sur le sol par un chien blessé à la patte.

L'ENQUÊTE

L'adjudant PHILLIPPE, le chef de brigade ROCHEREUIL et M. ROBERT, ainsi que les gendarmes GEORGES et PERROT sont chargés de l'enquête. Ils recueillent différents témoignages permettant de se faire une idée plus précise sur les circonstances de ce meurtre. En voici un résumé à travers des coupures de presse.

Il est formellement établi que dimanche soir, vers dix heures, LUCIA est entré au débit le PICARD, place de la Grille, où il avait l'habitude de venir consommer tous les jours depuis son arrivé à ST BRIEUC.

LUCIA pénètre dans le café en coup de vent «il était livide, et il m'a fait l'effet d'un détraqué» Il m'a demandé un «anisé pernod» et bien que ce n'était guère l'heure de prendre un apéritif il a avalé sa consommation jusqu'à la dernière goutte. Puis Mme PICARD déclare que LUCIA lui tint le propos suivant: « J'ai reçu deux balles de revolver dans les reins, mais on m'a pris pour un autre». L'homme aurait ajouté: «C'est vers le pont de Souzain que j'ai attrapé cela. Mais je vais y retourner et ça va barder!». LUCIA quitta presque aussitôt et redescendit la rue du Légué.

La gendarmerie a continué toute la journée ses recherches dans l'agglomération du pont du Gouet et de PLERIN. Certaines personnes disent avoir entendu appeler «au secours! » à plusieurs reprises à l'heure à laquelle on suppose que LUCIA est tombé (ou a été jeté) du haut du viaduc de Souzain. Faut-il ajouter grande créance à ces dépositions ?

Dans toute affaire dramatique, on trouve dans l'enquête de ces déclarations de la première heure, faites par des témoins qui, sous le coup de l'émotion ont tendance à tout dramatiser. Le fait peut être exact cependant et le renseignement n'est pas négligeable. D'autre part, la justice s'attache à connaître si les deux couteaux trouvés auprès du cadavre de la victime sont bien sa propriété : S'il n'en n'était pas ainsi l'affaire prendrait une tournure particulièrement grave.

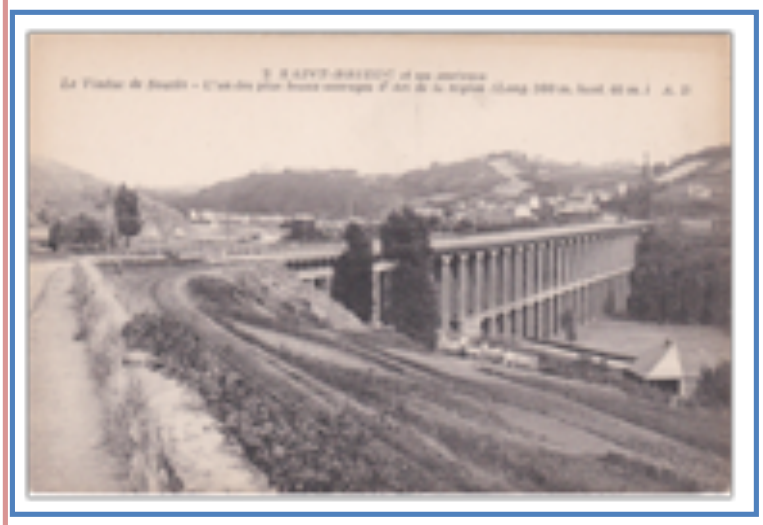

Autre témoignage intéressant :

C'est celui de M. R… qui se trouvait vers 22h 30 au débit MONFORT, rue du Légué, et qui a vu LUCIA dans cet établissement à l'heure dite, par conséquent postérieurement à son départ du débit le PICARD.

M.R… a quitté le débit MONFORT vers 22h45, se dirigeant vers son domicile au Légué. Comme il arrivait au viaduc de Souzain, M.R… aperçut sur le pont un groupe de quatre ou cinq individus (il n'a pu préciser exactement) qui se querellaient bruyamment ne tenant pas à se trouver dans la bagarre, R… continua sa route et rentra chez lui, laissant la dispute se continuer. LUCIA, qui sortit du débit MONFORT après M. R… eut-il l'imprudence de se jeter dans la bagarre et de vouloir intervenir? Il est permis de le supposer. On a même tout lieu de croire que c'est au cours de cette intervention malheureuse, que LUCIA a été basculé par-dessus le parapet du viaduc.

Autre article de presse consacré à la personnalité de la victime :

Il nous a paru intéressant de nous renseigner à GOUAREC sur l'identité et les antécédents de la victime. Originaire de PLELAUFF, LUCIA est à la vérité assez peu connu dans cette localité, ayant quitté son pays natal il y a déjà longtemps.

Il nous a cependant été permis d'apprendre que son père était journalier agricole, qu'il est mort depuis plusieurs années. Sa mère est également décédée.

On se souvient parfaitement à l'hôpital général de SAINT BRIEUC, du passage de LUCIA qui séjourna dans cet établissement à deux reprises. Pendant la dernière période, qui remonte à la fin 1927 et début de 1928 LUCIA avait été victime d'un accident d'auto. Il fut blessé au pied et conserva depuis une certaine infirmité dans ce membre. Depuis il avait été, comme nous l'avons dit, garçon de salle dans cet établissement.

La victime a laissé à l'hôpital du chef lieu l'impression d'un homme assez doux, aimable, complaisant vis à vis des malades.

Par contre, si l'on entend plusieurs personnes de PLERIN donner leur appréciation sur LUCIA, elles sont à même, disent-elles, de donner des renseignements de moralité exacts:

La victime serait chicanière, batailleuse, prête à faire le coup de poing avec qui la provoquerait, pour une vétille. Qui faut-il donc croire en tout cela ?

Pour reprendre une expression courante « suite au prochain numéro » A priori l'enquête sur ce meurtre n 'a pas abouti mais nous n'avons pas encore consulté les archives de la gendarmerie des Côtes d'Armor !

Merci à Pierre LE DOUR. Sources: BNF, Ouest Eclair (ancêtre de ouest France), Petit Journal (journal parisien 1863-1944), Le Quotidien (journal parisien 1923-1936), Registres d'état civil de la commune de PLELAUFF.

Dans le rétro

Depuis quelques années le CCAS organise les animations de Noël au profit des petits Plélauffiens. Une nouvelles fois les enfants se sont retrouvés deux mercredis de suite à la salle des fêtes pour confectionner les décorations de Noël qui viennent par la suite orner le bourg. Le troisième mercredi est consacré à la sortie au cinéma de Rostrenen. Au retour les enfants prennent un goûter en attendant que le père Noël arrive pour distribuer bonbons et cadeaux !

Le dimanche 28 octobre le festival *le bel automne* a fait une halte remarquée à Plélauff. La journée s'est clôturée en musique et en lumière avec un concert de percussions donné, en première partie, par les enfants de l'école de musique du Kreiz-Breizh, et puis par Hélène Colombotti, percussionniste. A leur sortie, les spectateurs ont également pu admirer l'installation dans les arbres, tout en lumière, des membres de l'association Les Courants de l'air.

Samedi 22 septembre, avait lieu le repas des ainés à la salle polyvalente.

Le 22 décembre le comité des fêtes organisait pour la deuxième fois un fest noz. Au son des bombardes et autres binious ce sont environ 200 personnes qui sont venues fouler le parquet de la salle des fêtes.

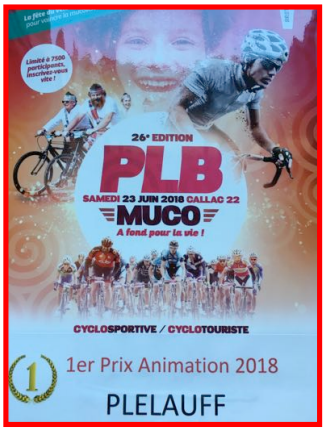

C'est une première ! Le 1er prix de l'animation a été décerné à la commune de Plélauff par le jury de la Pierre Le Bigault. Les Gaulois rassemblés en bas du bourg et frappant sans discontinuer sur des fûts métalliques auront donc fait mouche ! Cette ambiance survoltée a permis de générer un bénéfice de 400€ (grillades et buvette). Cette somme a été remise intégralement aux organisateurs de la PLB. La municipalité tient à remercier toutes les associations qui se sont investies dans cette animation.

Le 09 octobre, en présence de M. Jean Yves de Chaisemartin, vice-président du conseil départemental et des membres de la commission CANAL , une démonstration d'éclusage a eu lieu au niveau de l'écluse N° 138 (dite écluse de Bon-Repos) située en Plélauff. Cette écluse a subi d'importants travaux de réfection pour la rendre à nouveau opérationnelle. Cette démonstration marque la volonté du département de développer le tourisme autour du canal de Nantes à Brest.

Samedi 24 novembre c'est la troupe de théâtre locale « par les villages » bien connue des amateurs qui est venue se confronter à l'exigeant et nombreux public Plélauffien ! Dans un style cabaret ces saynètes ont fait rire mais aussi réfléchir les spectateurs présents. A noter que coté tarif ce spectacle était en participation libre.

C'est samedi dernier que la municipalité présentait ses vœux aux Plélauffiens. Vous êtes une nouvelle fois venus nombreux profiter de ce moment de rencontre et de convivialité. Lors de cette cérémonie les parents des deux petits Plélauffiens nés cette année se sont vus remettre un bon d'achat de 50€.

A noter également que les petits fours qui vous ont été servis ont été concoctés par les petites mains des membres du CCAS. Et que ces amuses bouches salées, ont laissé la place à quelques mignardises qui manifestement ont rencontrées un franc succès !

Agenda, carnet

Agenda :

23 février : repas Team Keraudic, salle des fêtes.
16 mars : fest-noz, salle des fêtes 18h. EMDTKB et Danserien.
30 mars : randonnée Leucémie espoir.
20 avril : chasse à l'œuf.
25 mai : concours de boules comité des fêtes.
26 mai : élections européennes (un seul tour).
29 juin : passage de la Pierre Le Bigault.
30 juin : Auto cross ACC 22.
Du 28 juin au 14 juillet : festival Empreintes d'artistes.

INFOS DIVERSES

RAPPEL RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Nous vous rappelons l'obligation légale de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire.
La mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Celui-ci permet la convocation à la journée « *défense et citoyenneté* » et l'inscription sur les listes électorales. En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pouvoir passer aucun concours d'Etat avant l'âge de 25 ans.
La personne concernée doit se présenter à la mairie avec les documents suivants : livret de famille à jour et pièce d'identité.

Ils nous ont quittés :

Odile, Hortense, Louisette BAUCHER le 16 août, Route de Pontivy.

Anthony, John Sockett le 11 novembre Grande rue.

Ils se sont dit oui :

Robert Edward Cole et Susan Reynolds le 24 août, le Bout du Pont.

Ils sont arrivés :

Vayana Huquet le 19 septembre, Kerivalan.

Faustine Marie Apolline Lacroix le 19 octobre, Gwendol.

Décorations

Le 11 novembre dernier deux de nos concitoyens ont été mis à l'honneur pour leur action au Liban.

A la fin des années 80 l'ONU crée une force d'interposition des nations unies au Liban (FINUL) pour faire face à l'instabilité dans cette région issue du conflit Israélo-palestinien.

A cette époque Jean-Paul Le Boëdec et Gérard L'hôpital effectuent leur service national dans la 11 ème division parachutiste. Et leur régiment, le 17 ème RGP est désigné pour faire parti du contingent Français. Durée du mandat : six mois.

Cette participation à une opération extérieure (OPEX) est reconnue par la délivrance de la carte du combattant qui autorise le port de deux décorations : La croix du combattant, et la médaille de reconnaissance de la nation. La médaille d'outre mer avec agrafe LIBAN sera remise ultérieurement.

La cérémonie de remise avait lieu au Sables d'Olonne en Vendée et les médaillés ont été décorés par M. Gallot maire des Sables. Malheureusement le mauvais temps est venu perturber cette manifestation qui n'a pu se dérouler dans son intégralité. Le défilé ayant du être annulé.

La municipalité leur adresse ses plus vives félicitations.

Déchets D3E

Qu'est-ce qu'un D3E ?

Cela signifie déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Ce sont tous les appareils qui fonctionnent à l'aide d'une prise électrique, d'une batterie ou de piles. En Bretagne, les D3E collectés représentent 12 Kg /an/habitant.

Pourquoi les recycler ?

Les collecter et les recycler permet de préserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement. En effet, ces appareils contiennent des substances dangereuses et polluantes (Mercure, plomb, phosphore), des matières premières (cobalt, platine, tantale) et des matières valorisables (métaux ferreux et non ferreux, du verre, du plastique). C'est pourquoi, lorsque notre appareil ne fonctionne plus ou n'est plus utilisé, il faut les envoyer à un point de collecte pour qu'ils puissent être transportés dans des centres de traitement spécialisés où les substances dangereuses de vos appareils seront retirées et éliminées. Ensuite les différentes matières des appareils pourront être triées et valorisées comme pour la fabrication de nouveaux appareils !

- Pensez aussi à faire réparer vos appareils avant d'en acheter des nouveaux.

Il existe différents types de D3E

En moyenne chaque Français conserve 58 kg d'appareil inutilisés.

Où déposer nos D3E ?

Entrées de grandes surfaces pour les petits appareils, piles, batteries, cartouches, ampoules

Réseaux solidaires (comme par exemple Emmaüs ou Ti récup' à Rostrenen)

Rendre en magasins vendeurs des appareils

En déchèterie à Rostrenen ou à Saint Nicolas du Pélem

Info élagage

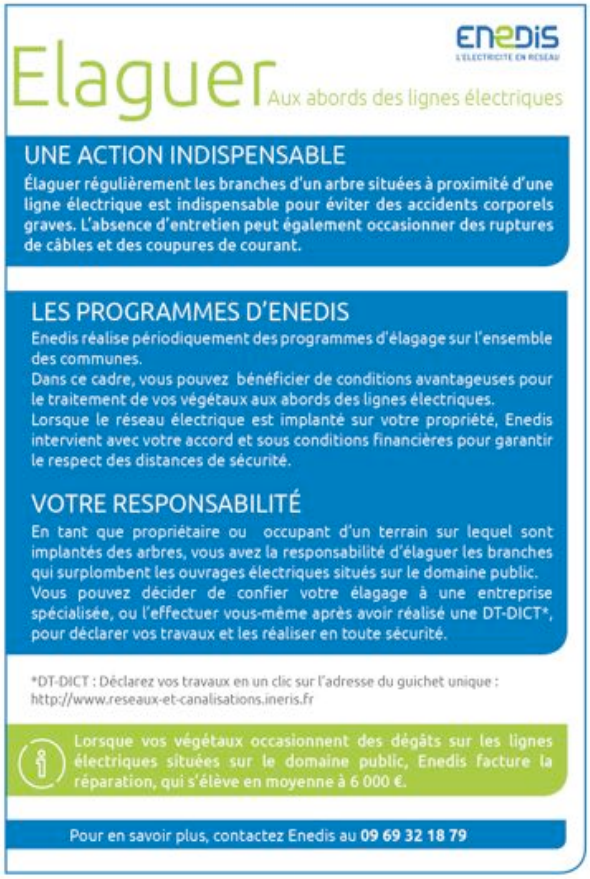

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Elaguer Aux abords des lignes électriques

UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes.
Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.
Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.
Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir réalisé une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

Pour en savoir plus, contactez Enedis au 09 69 32 18 79

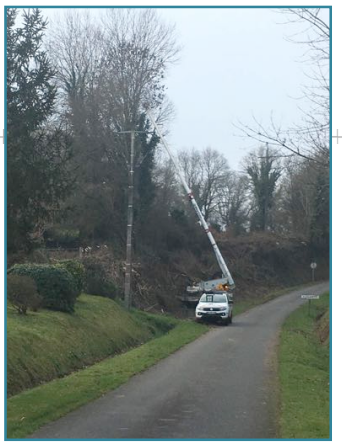

Et si notre commune devenait un… TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE ?

De quoi s'agit-il ?

L'objectif de ce projet est de **proposer à TOUTE personne privée d'emploi** depuis plus d'un an**, sur la base du volontariat, un **emploi** adapté à ses compétences, à **temps choisi**, en **CDI** rémunéré au **SMIC**.

Comment ?

. En développant des **services utiles*** aux habitants, complémentaires à ce qui existe déjà localement

. En recrutant les chômeurs de longue durée en **emploi durable****, au sein d'**entreprises solidaires, sur la base de** leur savoir-faire et de leurs souhaits

. En finançant de ces emplois notamment par la réaffectation des coûts directs et indirects liés du chômage de longue durée (ASS, RSA, aides diverses…) - puisque chaque année, le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner.
Ainsi, ces nouveaux emplois sont financés sans surcoût pour la collectivité.

** en aucun cas les activités créées ne devront faire concurrence aux entreprises, structures ou emplois locaux*

Pourquoi ?

Parce que **personne n'est inemployable**.
Toutes celles et ceux qui sont privés durablement d'emploi ont des savoir-faire et des compétences.
Parce que **ce n'est pas le travail qui manque, c'est l'emploi** : en effet de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits actuellement car insuffisamment lucratifs pour le marché classique.
Parce que chaque année, **le chômage de longue durée entraîne des coûts directs et indirects** que la collectivité prend de fait à sa charge : rediriger ces sommes vers l'emploi n'est donc pas un surcoût pour le Pays.

Quels enjeux pour notre commune ?

- ✓ Pouvoir répondre à des besoins de tous ordres, initier de nouvelles activités et une dynamique locale
- ✓ Améliorer la qualité de vie des habitants et le lien social
- ✓ Permettre aux entreprises de mieux travailler sur le territoire
- ✓ Relancer le pouvoir d'achat par de nouveaux emplois pérennes

Calendrier du projet

Pour le moment, nous mobilisons les personnes, les entreprises et les structures locales. Si notre projet évolue comme nous le souhaitons et que notre dossier est retenu nationalement courant 2019, une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sera créée. Elle pourra alors réaliser les prestations et recruter chaque chômeur de longue durée volontaire.

Infos sur : tzcld.fr

Pour cela, nous vous proposons, dès maintenant, de rejoindre le projet :

- ⇨ **Vous êtes privé/e d'emploi depuis un an ?**
- ⇨ **Vous êtes un particulier, une entreprise, une association et vous avez des besoins ?**
- ⇨ **Vous souhaitez mieux connaître le projet ?**

Contactez Laurence Demay, chargée de projet : **07 69 40 66 66 / tousverslemploi@gmail.com**

*** 8 communes du Centre Ouest Bretagne sont mobilisées autour de ce projet : Guémené-sur-Scorff, Langoëlan, Locmalo, Ploërdut (56) et Lescouët-Gouarec, Plélauff, Plouguernével, Rostrenen (22). Ce sont les personnes qui recherchent un emploi depuis plus de 12 mois et résidant sur l'une de ces 8 communes depuis au moins 6 mois qui sont concernés.*

Action humanitaire au Togo

Les élèves moniteur éducateur 1 ère année de Gouarec vont participer à un voyage à but humanitaire l'été prochain au Togo. Parmi elles ***Amandine Deman, habitante de Plélauff.***
En effet du 30 juin au 14 juillet puis du 14 au 28 juillet, les deux groupes constitués vont travailler dans un orphelinat et dans un institut medico-psychopédagogique (IMPP) prés de Lomé la capitale.

En orphelinat la mission consiste à mettre à disposition ses compétences et expériences pour participer au bon fonctionnement de la structure. En fonction de leur profil les jeunes volontaires animeront le centre dans leurs domaines respectifs.

En IMPP les missions consistent à :

encadrer les enfants
encadrer des activités pédagogiques (psychomotricité, l'art plastique, l'autonomie etc.)
animer les activités d'EPS avec les enfants
aider les enfants qui n'arrivent pas à manger

Nos huit missionnaires ont aussi l'intention d'acheminer sur place du matériel de classe et également et si elles en ont le temps elles souhaitent participer sur place à une action environnementale qui reste à définir.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette mission humanitaire: **https://www.facebook.com/Gototogo2019/**
Et aussi la page de l'association togolaise qui accueille Amandine et ses camarades:
https://www.facebook.com/solidarite.avddtogo

Si vous souhaitez aidez Amandine et ses amies, un financement participatif est ouvert sur leetchi :
https://www.leetchi.com/c/lets-go-to-togo-deme-promo-2018-2020
(Amandine tient à remercier la commune de Plélauff pour la subvention de 100€ qui a été allouée à ce projet)

Photo mystère

Attention : petit changement dans le règlement de ce jeu qui rencontre un certain succès !

Fini le tirage au sort au cas où il y aurait plusieurs gagnants. Il vous faudra être rapide désormais puisque ce seront les deux premières bonnes réponses qui se verront offrir un repas pour deux personnes au restaurant Le bout du pont à Plélauff.

Si vous pensez savoir où a été prise cette photo appelez vite (d'autan que c'est assez facile !) Elodie au 02 96 24 93 87 aux heures d'ouverture de la mairie.

La remise des prix sera faite en mairie à la mi-février.

Bonne chance à tous !

		1			7	2		
			1			6	9	
	2						1	
2	8					3		7
							8	
3			4	5				
4			2		6			
5			8	7	3	4		
					4	1		3

Et une fois n’est pas coutume une fable de La Fontaine.
(Toute ressemblance avec des événements récents est fortuite !)

Les Grenouilles qui demandent un roi

Les Grenouilles, se lassant
De l'état Démocratique,
Par leurs clameurs firent tant
Que Jupin les soumit au pouvoir Monarchique.
Il leur tomba du Ciel un Roi tout pacifique :
Ce Roi fit toutefois un tel bruit en tombant
Que la gent marécageuse,
Gent fort sotte et fort peureuse,
S'alla cacher sous les eaux,
Dans les joncs, dans les roseaux,
Dans les trous du marécage,
Sans oser de longtemps regarder au visage
Celui qu'elles croyaient être un géant nouveau ;
Or c'était un Soliveau,
De qui la gravité fit peur à la première
Qui de le voir s'aventurant
Osa bien quitter sa tanière.
Elle approcha, mais en tremblant.
Une autre la suivit, une autre en fit autant,
Il en vint une fourmilière ;
Et leur troupe à la fin se rendit familière
Jusqu'à sauter sur l'épaule du Roi.
Le bon Sire le souffre, et se tient toujours coi.
Jupin en a bientôt la cervelle rompue.
Donnez-nous, dit ce peuple, un Roi qui se remue.
Le Monarque des Dieux leur envoie une Grue,
Qui les croque, qui les tue,
Qui les gobe à son plaisir,
Et Grenouilles de se plaindre ;
Et Jupin de leur dire : Eh quoi ! votre désir
A ses lois croit-il nous astreindre ?
Vous avez dû premièrement
Garder votre Gouvernement ;
Mais, ne l'ayant pas fait, il vous devait suffire
Que votre premier roi fût débonnaire et doux :
De celui-ci contentez-vous,
De peur d'en rencontrer un pire.

Jean De LA FONTAINE 1621 / 1695